



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 9 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **25**  
 Nombre de votants : **37**  
 Date de convocation : **02/03/2017**

**OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES  
 BISTROT DE PAYS DE CALMEILLES**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, RUIZ, MON, RAYNAL, VOISIN (Thuir) – MAURICE (Tordères) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA  
 A. DOUTRES (Caixas) à R. OLIVE  
 J.L. PUJOL (Fourques) à M. PIMENTEL  
 C. VILA (Oms) à G. CHINAUD  
 R. NOURY (St Jean Lasseille) à R. ATTARD  
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL  
 A. BOURRAT (Thuir) à N. GONZALEZ  
 L. FERRER (Thuir) à N. MON  
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à S. RAYNAL  
 P. MAURY (Thuir) à R. LEMORT  
 J. AMOUROUX (Tresserre) à A. PUIG  
 G. FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C. PERALBA

Absent :

B. COUSSOLLE (Trouillas)

Certifié exécutoire  
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170309-18-17BistAttrib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017

Publié ou Notifié

le

**Madame Martine PIMENTEL** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité avec observation.

**BISTROT DE CALMEILLES : ATTRIBUTIONS DES MARCHES DE TRAVAUX :**

VU les compétences de la Communauté et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique visant les bistrots de pays,  
 VU la délibération n°83/2013 du Conseil Communautaire approuvant le projet de réalisation d'un bistrot de pays à Calmeilles,  
 VU les décisions N°24/2015 et 05/2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre, complété par avenant

Le Président **RAPPELLE** la délibération n°89/2013 par laquelle le Conseil a approuvé le projet de lancement des études pour la réalisation d'un bistrot de pays à Calmeilles.

Le Président **PRECISE** que la consultation des entreprises de travaux (pour une estimation prévisionnelle de 252 329,65 €HT hors options, 268 718,60 €HT avec les options), a été réalisée, et les offres analysées par le maître d'œuvre Vigile GUENOT.

Il **INDIQUE** que conformément au seuil de passation des marchés, la procédure de consultation retenue est la procédure adaptée, **ET QUE**, conformément au règlement de passation des marchés par procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur s'est réservé le droit de réunir la Commission d'Appel d'Offres pour avis consultatif à l'attribution des marchés.

Il **INFORME** qu'à l'issue de la consultation des entreprises, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 Mars 2017 s'est donc prononcée à titre consultatif sur le choix des entreprises retenues, son Président présentant ce jour aux conseillers les choix proposés à l'approbation des membres du Conseil.

Il **PRECISE** que les options n'ont pas été retenues pour les lots attribués, et que le lot EQUIPEMENT DE CUISINE demande un complément d'informations ne permettant pas ce jour d'attribuer le marché ni les options associées éventuelles.

Il **PROPOSE** au Conseil de se prononcer sur les choix de la Commission d'Appel d'Offres ainsi présentés.

Le Conseil Communautaire,  
 Oui l'exposé de son Président,  
 Après en avoir valablement délibéré  
 A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

**APPROUVE** les propositions de la Commission d'Appel d'offres telles que détaillés ci-dessous, et attribue les marchés en conséquences aux titulaires ainsi désignés :

	LOTS		ESTIMATION OAVG (€ HT)	OFFRES ENTREPRISES (€ HT)
MAC	MAÇONNERIE / RÉSEAUX / FAÇADES	Entreprise		PAYRE ET FILS
		Total offre HT	99 731,50 €	109 983,07 €
CHAR	CHARPENTE / COUVERTURE	Entreprise		PAYRE ET FILS
		Total offre HT	14 209,50 €	15 952,50 €
MEN	MENUISERIE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE	Entreprise		SOL
		Total offre HT	25 588,30 €	24 533,40 €
PLA	PLÂTRERIE / ISOLATION	Entreprise		CAUSADIAS
		Total offre HT	16 598,00 €	17 749,51 €
ELE	ÉLECTRICITÉ - CF	Entreprise		C2A
		Total offre HT	15 649,00 €	18 597,50 €
FLU	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRES	Entreprise		PYRENEES EVOLUTION
		Total offre HT	41 398,00 €	40 758,25 €
CAR	CARRELAGE	Entreprise		CYLIA BELNEGOCE
		Total offre HT	13 038,40 €	12 458,77 €
CUI	EQUIPEMENT DE CUISINE	Entreprise		SURSIS AU CHOIX
		Total offre HT	17 240,00 €	
PEI	PEINTURE	Entreprise		ATHANER
		Total offre HT	8 876,95 €	7 490,03 €
	<b>total hors options</b>		<b>252 329,65 €</b>	<b>247 521,03 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 Réception par le préfet : 15/03/2017

**AUTORISE** le Président à signer les marchés à intervenir avec les attributaires ainsi désignés.

**AUTORISE** le Président à VALIDER le choix de l'attributaire EQUIPEMENT DE CUISINE au terme de la complétude des offres à venir, et à SIGNER le marché à intervenir.

**PRECISE** que cette attribution fera l'objet d'une décision dont le Président rendra compte au prochain Conseil.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2017 d'investissement – chapitre 2, dont il sera fait l'objet du vote au prochain conseil.

Ainsi FAIT et DELIBÉRÉ à THUIR, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,  
  
**René OLIVE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170309-18-17BistAttrib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017